

Quorum: 3 membres titulaires ou suppléants (art.8 – Statuts

EPMNL)

Nombre de membres présents ou représentés :

VOTES:

- Pour : 5 - Contre : 0

- Abstentions : ()

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 20 avril 2021

Décision n°21CA-012

Objet: Décision Modificative n° 1

APRES EN AVOIR DÉLIBERÉ, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE » REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

VU la délibération n°11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la création de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL)

VU la décision de la commission permanente du Conseil Régional de Lorraine n°12CP-579 du 27/04/2012

VU les statuts de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine »

VU la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 19CA-011 relative à la nomination du Directeur Général par intérim de l'EPMNL

VU le code général des collectivités territoriales

ARTICLE 1 : De valider la Décision Modificative n°1 (jointe en annexe 1).

ARTICLE 2: Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître tout litige

relatif à l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général par intérim de l'Établissement Public « Aéroport

Metz Nancy Lorraine» est chargé de l'exécution de la présente décision

LA PRESIDENTE

Brigitte TORLOTING

ANNEXE 1 - Décision modificative N°1

LIBELLE DEPENSES RECETTES Déficit exploitation reporté 2020 269 357.14 €

- 109 357.14 €

- 160 000.00 €

INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE

002

011

68

COMPTE

002

604

6815

Prestations de sûreté

Dotation Provisions prud'hommes

CHAPITRE	СОМРТЕ	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
001	001	Excédent d'investissement reporté 2020		494 199.19€
20	2051	Licences	35 000.00 €	
21	2153	Installations à caractère spécifiques	400 000.00 €	
21	2183	Matériel Informatique	59 199.19€	